

Compte rendu de la réunion du CSFPT du 25 septembre 2019

Le Conseil supérieur de la fonction publique territoriale a fait sa rentrée le mercredi 25 septembre dernier, en présence d'Olivier DUSSOPT, Secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'action et des comptes publics, en charge de la fonction publique,

Celui-ci est ainsi venu présenter l'architecture et le calendrier des décrets subséquents à la loi de transformation de la fonction publique (LFP).

Dussopt s'est auto félicité de la concertation ayant pu aboutir à l'adoption de la LFP, même elle n'a pas permis de surmonter certains désaccords.

Il a jugé la LFP équilibrée entre souplesses pour les employeurs et droits apportés aux agents.

Il a annoncé une nouvelle phase de concertation sur le volet réglementaire de la LFP.

La CGT a profité de cette occasion pour interpeller le Secrétaire d'Etat.

La déclaration de la CGT

« Dans le cadre d'une unité d'action plus que symbolique, toutes les organisations syndicales représentatives des 5 millions de fonctionnaires et agents publics, dont la CGT ont voté contre le projet de loi de Transformation ou plutôt de « Disparition » de la Fonction publique au CSFPT, au CSFPH, au CSFPE et enfin au CCFP.

Cette loi rétrograde a été adoptée par le Parlement dans le courant de l'été, appelant une première journée de grève et de manifestations les 21 et 24 septembre.

Le mouvement social va s'amplifier.

D'autant que des fonctionnaires et des contractuels nous alertent déjà sur la dégradation de leur situation professionnelle.

Des employeurs territoriaux s'engouffrent en effet dans les brèches ouvertes par cette loi régressive.

Certains n'hésitent ainsi pas, à appliquer par anticipation et de manière extensive l'article 56 limitant le droit de grève dans la FPT.

Le gouvernement ne donne pas satisfaction aux légitimes revendications des sapeurs-pompiers professionnels alors que leurs conditions de travail se détériorent dans les services d'incendie et de secours.

Aujourd'hui, vous venez nous présenter un calendrier d'ordonnances et de décret d'application décidé de manière unilatérale.

Vous nous confirmez le caractère anti républicain des mesures gouvernementale supprimant une à une les garanties collectives (CHSCT, CAP) et ceci avec la complicité d'une majorité des employeurs publics ayant peur pour leurs intérêts particulier.

Les pères fondateurs du Statut - Maurice Thorez et Anicet Le Pors - portaient l'ambition républicaine d'assurer l'égalité de traitement des citoyens.

C'est pourquoi, compte tenu de cette obligation d'intérêt général, ces ministres ont octroyés des droits supplémentaires.

Vous voulez refondre, de fond en comble, l'organisation de la gestion des carrières des personnels dans une logique de destruction de leurs droits et garanties collectives.

Vous Monsieur le Ministre, vous resterez dans l'histoire comme le fossoyeur du statut de la Fonction publique.

Vous porterez la responsabilité de l'affaiblissement de la qualité des services publics de proximité.

Vous porterez la responsabilité du développement des inégalités territoriales. Vous serez responsables avec la classe politique de l'arbitraire et de la corruption qui se développeront partout au détriment de l'intérêt général.

Votre politique est anti sociale par nature.

Elle heurte le fonctionnement de la République.

Face aux reculs sociaux que votre gouvernement propose, la CGT n'a eu de cesse de faire des propositions visant à construire un projet de société égalitaire, social, environnemental et démocratique, reposant sur des services publics libérés de la marchandisation.

La CGT continue à revendiquer une politique de développement des services publics.

Nous réclamons une véritable rupture avec les politiques d'austérité, politiques qui ne visent qu'à donner aux riches en appauvrissant les salariés. Nous réclamons la justice sociale.

La CGT continuera plus que jamais d'aller à la rencontre des agents de la Fonction publique et à construire avec eux les services publics que nos citoyens sont en droit d'attendre ».

Pour la délégation, Salima Guédouar

Une rare violence contre la CGT

Le secrétaire d'État, Olivier Dussopt en réponse à cette déclaration a fait preuve d'une rare violence verbale, s'en prenant à l'animatrice de la délégation CGT au CSFPT.

Ainsi il a notamment déclaré sur un ton menaçant: « Madame Guedouar, il y a des mots que je vous dénis le droit d'utiliser comme dire que nous ne sommes pas républicains que nous sommes mus par des intérêts personnels ».

Face à cette violence, pour la CGT, Karim Lakjaâ, Président de la formation spécialisée n°3 du CSFPT a asséné au secrétaire d'état, les propos suivant:

“Monsieur le ministre, il convenait non de vous adresser à madame Guédouar mais à l'ensemble de la délégation CGT

Je vous confirme que l'analyse de la CGT est la suivante : la politique du gouvernement conduit à l'éclatement du pacte social républicain. Elle passe par une violence économique et sociale, parfois physique détruisant le pacte social, le pacte politique garant de la paix civile.

Le recours aux ordonnances, certes procédé reconnu par la constitution constitue un mécanisme antidémocratique. Il fut un temps où le parti politique auquel vous apparteniez considérait à ce titre la constitution de la Vème république comme un coup d'État permanent.

L'élargissement du recours aux contrats en mettant une épée de Damoclès permanente sur la tête des agents conduira à la perte de leur indépendance. Elle conduira inévitablement à une extension du clientélisme qui existe dans certaines, je dis bien certaines, collectivités.

De même, nous observons certaines collectivités qui détournent par anticipation et de manière extensive la loi fonction publique dans son article 56 qui limite le droit de grève. Un droit d'essence constitutionnelle et facteur démocratique ».

Pourquoi une telle violence ?

La délégation CGT a dénoncé le contenu de la politique gouvernementale et ses méthodes.

Le ministre a déclaré devant le CSFPT, que le projet de loi fonction publique était le fruit d'une concertation avec les organisations syndicales. Cela est faux. Toutes les organisations syndicales membres du CSFPT ont voté contre le projet de loi.

Le ministre a soutenu devant le CSFPT que le texte est équilibré. Cela est encore faux. La loi fonction publique organise la généralisation de la précarité avec l'extension du recours au contrat, l'introduction de la rupture conventionnelle, la suppression des prérogatives des CAP en matière de promotion et d'avancement de grade, la suppression des Conseils de discipline de recours, la disparition des CHSCT et enfin une limitation drastique du droit de grève, le court-circuitage du CSFPT au profit du CCFP, la généralisation des primes à la tête du client, les fusions de CDG, la remise en cause du droit à la formation dans le cadre du CNFPT...

Mais de tout cela le secrétaire d'état ne voulait pas en entendre parler.

Il était venu camoufler ce contenu derrière la présentation d'un soit disant calendrier de concertation sur l'élaboration des décrets d'application et ordonnances liés à la loi fonction publique.

Or, il n'y aucun recul social à négocier. Cette loi doit être abrogée.

